



Quoi de neuf ?



Bulletin municipal n°45 - Décembre 2022





Coordonnées de la Mairie :

6 rue des écoles
Tél. 03 25 24 83 07
Email : mairie@maiziereslgp.jvsbox.fr
Ouverture du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Entretien avec le Maire ou ses Adjoints
sur rendez-vous.
Tél. 03 25 24 83 07

Déchetterie :

Zone des Canaux
39 avenue Joseph Marie Jacquard
10100 Romilly-sur-Seine
Tél. 03 25 39 67 72

Horaires

Lundi / Mercredi / Vendredi :
9h à 12h et 14h à 18h.
Mardi / Jeudi / Dimanche : 9h à 12h.
Samedi : 9h à 18h.
Fermée les jours fériés.

Santé / médecine dans la commune :

Médecin

Docteur SOMAI
19 rue de la République
Tél. 03 25 23 03 53

Cabinets infirmiers et soins à domicile

Cabinet DEWITTE / JACQUARD
19 bis rue de la République
Tél. 07 77 34 75 58

Cabinet PELLETIER

65 avenue du Général De Gaulle
Tél. 03 25 21 65 66
Mobile 07 89 83 81 64

Pharmacie

Pharmacie SASPORTES
29 avenue du Général De Gaulle
Tél. 03 25 24 39 38

SOMMAIRE

Edito du Maire • 3-4

Conseil Municipal • 5-10

Vie communale • 11-14

Développement durable • 15-17

Scolaire & périscolaire • 18-19

Associations • 20-23

Etat civil - Infos pratiques • 24

Ce bulletin municipal vous appartient !

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres de la Commission Communication :

M. Lamy, E. Pariat, M. Prévot, B. Fornes, C. Guillemint, J.-M. Marchandiau, A. Robin.

Ce bulletin paraîtra sur le site internet de la commune.
<https://www.maiziereslagrandeparoisse.fr/>



Création. Impression.
Imprimeries Paton / Groupe Morault
Décembre 2022

EDITO DU MAIRE

Michel Lamy

Voici une nouvelle année qui se termine !

2022 aura encore été une année atypique et pleine de rebondissements. L'an dernier, à pareille époque, j'avais souhaité que 2022 soit l'année de la raison et du changement. Il n'en a rien été !

2022 a plutôt été l'année de la déraison. En effet, notre cher continent européen est entré en guerre suite au comportement déraisonnable d'un personnage avide de pouvoir. A cette heure et à l'approche des fêtes de Noël, nos amis Ukrainiens pleurent leurs morts dans la peur, l'angoisse et la solitude ; un grand nombre d'entre eux luttent contre la faim et sont sans abri, sans eau ni électricité. Qui aurait pu prédire qu'une crise économique et énergétique mondiale aurait pu impacter aussi rapidement les européens et les français à ce point... A ce jour, la question de savoir comment faire pour réduire au maximum les dépenses qui ne cessent d'augmenter dans le budget des ménages se pose dans chaque foyer. Notre inflation est de jour en jour grandissante. Nous sommes en plein dans le tourbillon de la crise mondiale orchestrée par les grands pontifes du monde de la finance et des spéculations.

Il en est de même en ce qui concerne notre budget communal. Nous allons devoir faire des choix pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. L'énergie représente un poste important dans notre budget et nous nous devons d'optimiser au mieux cette dépense.

Pour information, je vous rappelle que toutes les collectivités aubois adhèrent au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) depuis plusieurs décennies. En 2014, ce Syndicat a mis en place un groupement de commandes d'achat de gaz et d'électricité permettant ainsi d'obtenir des offres les plus compétitives possibles. Depuis sa constitution, ce groupement de commandes a fait économiser 8 millions d'euros pour le gaz et 15,5 millions d'euros pour l'électricité à toutes les collectivités aubois.

Le marché de fourniture d'électricité se termine le 31 décembre 2023 ; le prix du kWh est donc bloqué jusqu'à cette date. Par contre, le marché passé pour le gaz se termine fin 2022. Un nouveau marché a été attribué par le biais d'un appel d'offres dans lequel il est convenu que le prix du gaz sera revu chaque mois à la hausse ou à la baisse, selon le prix du marché indexé sur nos réserves et les capacités d'approvisionnement. Dans tous les cas, l'augmentation du prix du gaz sera conséquente avec des prévisions à la hausse allant de 200 à 500% pour le premier trimestre 2023.

Pour faire face à la flambée des prix de l'énergie, il a donc été décidé de réduire notre consommation de gaz au maximum en limitant le chauffage à 19 degrés dans tous les bâtiments communaux (mairie, écoles, centre de loisirs, ...), tout comme le préconise l'État pour nos habitations.

J'en appelle également au civisme de tous les adhérents des associations maiziéronnes qui occupent les locaux mis à leur disposition (salle polyvalente, maison des associations, vestiaires de football, ...) afin de respecter et faire respecter cette décision.

Il s'avère que toutes nos chaufferies sont équipées de chaudières gaz à condensation récentes, permettant ainsi une faible consommation et émission de CO2.

De plus, hormis les salles de classe, tous nos locaux sont récents et donc bien isolés, avec un bilan énergétique très satisfaisant.

En ce qui concerne le budget électricité, tous les bâtiments nouvellement construits ou rénovés sont équipés d'éclairage led et, pour la plupart, de détecteurs de présence dans les zones de circulation. J'en appelle une nouvelle fois au civisme de chacun des occupants des salles pour éteindre la lumière en quittant les lieux.

Vous pourrez remarquer que votre conseil municipal a été avant-gardiste puisque nous sommes dans le peloton de tête des communes qui ont opté pour l'éclairage public tout led. L'ensemble de la voirie communale est éclairé par des lampadaires led, équipés de réducteurs de puissance. Entre 22h et 23h30, la puissance d'éclairage baisse progressivement de 25% à 70%. Vers 6h du matin, l'intensité redevient maximale. L'impact de cette réduction de puissance est très important puisqu'il génère à la fois des économies d'énergie (de l'ordre de 50%), mais aussi une diminution de la pollution lumineuse pour les oiseaux migrateurs et diurnes. J'évoquais, au début de mes propos, la difficulté des ménages à maîtriser leur budget. Il est vrai que l'augmentation conséquente des impôts locaux intercommunaux n'arrange pas la gestion de nos porte-monnaie face à cette inflation qui nous frappe de plein fouet. Il est toutefois bon de rappeler que les taux d'imposition ont été votés par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) en mars 2022 et que rien ne présageait une telle situation à cette époque.

Je me dois de vous rappeler les principales raisons à cette augmentation, déjà relatées dans l'édition du «Quoi de neuf» n° 43 de décembre 2021, car de nombreuses questions me sont encore posées à ce sujet.

A partir du 1^{er} janvier 2022, la CCPRS est devenue propriétaire de plusieurs équipements structurants, suite à une cession faite par la ville de Romilly dans le cadre des transferts de compétences.

Il s'agit :

-de la piscine des 3 vagues : la cession du bâtiment et des parkings par la ville s'est faite à l'euro symbolique. La CCPRS reprend à sa charge les coûts de fonctionnement estimés, sur une moyenne des 3 dernières années, à 380 000 €.

-de la Ferme pédagogique : la cession des bâtiments et de l'emprise foncière s'est faite à l'euro symbolique. La CCPRS reprend à sa charge les coûts de fonctionnement estimés, sur une moyenne des 3 dernières années, à 204 000 €.

-des zones industrielles Joseph-Marie Jacquard et chaussée de Sellières : la CCPRS recevra les recettes fiscales des 2 zones estimées à 188 000 €.

Parallèlement, la CCPRS a pris la compétence conservatoire au 1^{er} janvier 2022 avec la reprise et la gestion du personnel pour un coût annuel estimé à 453 000 €. A savoir que la ville reste propriétaire du bâtiment.

Pour faire face à ces nouveaux coûts de fonctionnement (frais de personnel) et d'investissement pour l'entretien et la rénovation de certains bâtiments (conservatoire, ferme pédagogique), il a été décidé, en Conseil Communautaire du 18/03/2022, d'augmenter les taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti à partir de 2022. La taxe sur les propriétés bâties est passée de 9.59% à 14.39% et la taxe sur les propriétés non bâties de 6.01% à 9.02%. **Pour rappel, les taux communaux sont restés inchangés.**

Suite à ces transferts, il a été décidé que la CCPRS devra attribuer des fonds de concours d'aide au développement à ses 5 communes membres (sauf Romilly), afin de compenser l'augmentation des impôts locaux intercommunaux. La totalité de ces fonds de concours à verser aux communes entre 2021 et 2031 s'élève à **4 846 302 €**. Les montants sont calculés au prorata du nombre d'habitants et répartis comme suit : Crancey : 809 775 €, Saint-Hilaire-sous-Romilly : 421 447 €, Gélannes : 833 958 €, Pars les Romilly : 951 422 € et **Maizières : 1 829 700 €**.

Ces fonds de concours interviennent à hauteur de 50% du reste à charge financier des investissements de la commune concernée (subventions déduites). Nous avons commencé à consommer cette enveloppe puisque **63 603 €** ont déjà été perçus de la part de la CCPRS pour l'aménagement de l'aire de stationnement devant la pharmacie et **53 891 €** pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente, soit un total de **117 494 €** pour l'année 2022. Au titre de 2023, d'autres demandes de financement seront faites auprès de la CCPRS ciblées sur la rénovation des voiries de Poussey, la construction du cabinet médical et l'achat de la propriété appartenant à M^{me} Martine Brossard jouxtant les propriétés communales.

Dans un tout autre registre et en ces périodes de fêtes et de contexte difficile, j'appelle tous les Maiziérois à faire preuve de vigilance dans leur voisinage pour identifier d'éventuels cambrioleurs en quête de bijoux, argent, cadeaux, outillage, ... N'hésitez pas à appeler la Gendarmerie (17) afin de signaler tout fait ou comportement suspect. Pensez à fermer vos portails et portes de garage et à rentrer vos véhicules à l'intérieur des propriétés, afin d'éviter d'attirer la convoitise des malfrats. J'en profite pour vous rappeler que les trottoirs (réservés aux piétons) ne doivent pas servir de parkings 24h/24. Je constate régulièrement que bon nombre de voitures restent

stationnées sur les trottoirs la nuit alors qu'elles pourraient l'être à l'intérieur des propriétés. Chaque citoyen doit être responsable de ses actes et les assumer pleinement. En cette période de recrudescence de méfaits, il est toutefois navrant de constater que la Gendarmerie fait son travail mais que, malheureusement, bon nombre de délinquants ressortent du Tribunal avec un simple rappel à la loi. Pour poursuivre sur une note plus optimiste, 2022 se termine en beauté pour notre Centre de Première Intervention (CPI). En effet, lors de la Sainte-Barbe, j'ai eu l'honneur de remettre le galon d'Adjudant à notre Chef de Corps, Sébastien Arnould, qui a été nommé sapeur-pompier volontaire le 1^{er} février 2003. Sébastien a très rapidement évolué grâce à la passion qu'il ne cesse de manifester, son dévouement et son grand investissement, mais aussi grâce à son éthique du service public et du devoir de servir. Ce fut également l'occasion pour Sébastien de remettre une médaille de bronze aux caporaux Antoine Menuel et Nicolas Joly, ainsi que le galon de sapeur 1^{ère} classe à Sarah Parizot et Steve Delahalle. Yann Téja, pompier à Origny-le-Sec en double appartenance avec Maizières, s'est vu remettre le galon de Sergent-chef par Madame Laurence Duteurtre, Maire d'Origny-le-Sec. Deux nouveaux jeunes intégrés, Armelle et Clément Damon, ont également été mis à l'honneur.

Nous pouvons être fiers de notre CPI qui est maintenant doté de 12 sapeurs-pompiers volontaires (dont 2 personnels féminins), tous plus motivés les uns que les autres et prêts à intervenir à chaque instant.

L'année 2023 verra la construction du cabinet médical tant attendu qui débutera mi-février pour une fin de travaux programmée en décembre 2023. Le commencement des travaux de restauration de l'église sont, quant à eux, quelque peu retardés et devraient démarrer au second semestre. Nous sommes en train de finaliser le projet d'installation d'une structure d'hébergement Age & Vie qui se veut une alternative à la maison de retraite. Le permis de construire vient d'être déposé pour une ouverture de l'établissement fin 2024.

La promesse de vente en vue de l'acquisition de la propriété de M^{me} Martine Brossard pour un montant de 320 000 € a récemment été signée. Cette propriété, attenante au bloc communal (mairie, écoles, CPI, tennis, ...), est une opportunité pour enrichir le patrimoine foncier communal mais également pour développer notre service public, en transformant l'habitation en Maison d'Assistants Maternelles (MAM) qui devrait ouvrir en 2024.

Pour conclure, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année en espérant que chacun pourra profiter de la joie et de la quiétude qu'apporte cette période de Noël.



*que l'année 2023
soit la meilleure possible !!*

SÉANCE DU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022

● Souscription d'un emprunt pour la réhabilitation des voiries de Poussey

Des travaux de voirie sur diverses rues communales vont être prochainement effectués.

Suite à l'appel d'offres publié pour la réalisation de ces travaux, il s'avère que deux entreprises se sont manifestées ; les coûts se répartissent ainsi :

- L'entreprise ROUSSEY : 680 836.16 € HT
- L'entreprise COLAS : 759 560.55 € HT

Au regard des critères du règlement de la consultation et des offres négociées des candidats, l'offre de base de l'entreprise ROUSSEY est la mieux disante. Cette entreprise est donc retenue pour effectuer les travaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient d'ajouter au prix proposé par l'entreprise ROUSSEY :

- les honoraires (MOE, coordination S.P.S, études de sol, amiante, géomètre et l'assistance M.O) dont le coût est de : 54 573 € HT
- les frais d'appel d'offres : 1590.84 € HT
- les frais divers – imprévus : 34 000 € HT
- les révisions /actualisations : 17 000 € HT

Ainsi, le coût total des travaux de réfection de voiries communales serait estimé à 788 000 € HT soit 945 600 € T.T.C.

La commune va devoir avoir recours à un emprunt afin de financer ces travaux.

Suite aux propositions de la Caisse d'Épargne, de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Agricole, il s'avère que la Caisse des Dépôts et Consignations est la plus compétitive. Deux durées pour l'emprunt sont proposées par la Banque : 25 ans ou 30 ans.

L'Assemblée délibérante se prononce sur ce choix.

Il en résulte le résultat suivant :

- Durée de l'emprunt : 25 ans : 3 élus sont POUR, 10 sont CONTRE.
- Durée de l'emprunt : 30 ans : 10 élus sont POUR, 3 sont CONTRE.
- 2 élus s'abstiennent pour le choix de ces deux durées.

Suite à ces résultats, la durée de l'emprunt sera donc basée sur une durée de 30 ans.

Pour le financement de cette opération, une ligne de prêt pour un montant total de 752 000 € sera réalisée, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 752 000 €
- Durée de la phase de préfinancement : 12 mois
- Durée d'amortissement : 30 ans.

● Subvention exceptionnelle complémentaire versée à l'association «Bienvenue à Maizières» et à la coopérative scolaire

Pour l'année 2022, il avait été fixé pour ces deux associations, les sommes suivantes :

- l'Association «Bienvenue à Maizières» : 750 €.
- à la Coopérative scolaire de l'école élémentaire : 4 550 €.

Il serait bon de verser une subvention exceptionnelle complémentaire à ces deux entités.

En effet, l'Association «Bienvenue à Maizières» connaît des difficultés financières suite au départ en retraite du professeur de danse salariée, qui y exerçait depuis de nombreuses années. L'Association doit ainsi régler des frais d'indemnités de départ à la retraite et des frais de cotisations à l'URSSAF qui n'étaient pas prévus de régler. Malheureusement, elle n'en n'a pas les moyens.

De ce fait, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle complémentaire de 600 € afin de faire face à cette dépense et de redonner de l'aisance financière.

De la même façon, Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'un voyage scolaire, à caractère ludique, a été organisé à PARIS, au mois de juin dernier, par les professeurs des écoles de MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE. Cette somme n'étant pas prévue au budget de la coopérative, il propose une subvention exceptionnelle complémentaire de 250 € afin de ne pas déséquilibrer les comptes de ladite Coopérative.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer ces deux subventions exceptionnelles complémentaires, à l'Association «Bienvenue à Maizières» et à la Coopérative scolaire de l'école élémentaire.

● Acquisition d'un terrain et d'une maison au 18, rue des Écoles

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la vente des biens cadastrés section D n°2112 et n°2213 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- maison d'habitation construite en sous-sol, située 18 rue des écoles – Parcelle cadastrée D2112 pour 890 m².
- un jardin «le Village» - Parcelle cadastrée D2113 pour 1628 m².

Monsieur le Maire signale que l'achat de ces biens permettrait à la Commune de créer une maison d'assistantes maternelles et ainsi de proposer aux administrés un nouveau type d'accueil pour les enfants.

Ces biens ont été estimés par le service des Domaines à 320 000 euros (valeur vénale). Après négociation amiable avec les vendeurs, le montant fixé pour la vente s'élève à 320 000 €. Il est proposé d'acquérir ces biens auprès des propriétaires Consorts BROSSARD/DESPEYROUX.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'acquisition :

- de la maison d'habitation construite en sous-sol, située 18 rue des écoles – Parcelle cadastrée

D2112 pour 890 m².
- d'un jardin «le Village» - Parcelle cadastrée
D2113 pour 1628 m².
pour un montant de 320 000 euros.

● **Déploiement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) sur l'ensemble de l'École primaire**
Rapporteur : Marie-Claire FLORET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires.

Dans le cadre du développement des usages du numérique à l'école, un nouvel Espace Numérique de Travail (ENT), développé par l'Éducation nationale, a été mis gracieusement à disposition d'une classe de l'école maternelle au cours de l'année scolaire 2021/2022, et ce, à titre expérimental.

Ce nouvel outil propose un environnement de confiance sécurisé qui permet aux parents de suivre le travail de leurs enfants, aux élèves et enseignants de se connecter à un ensemble de services adaptés aux apprentissages et à la scolarité. Il est également un excellent outil de communication (messagerie, informations aux familles, ...).

Eu égard à cette expérimentation très concluante et après concertation entre la Directrice de l'École et l'enseignant Référent aux Usages du Numérique de l'Inspection de l'Éducation nationale, il est proposé d'étendre ce dispositif à l'ensemble de l'école primaire de la Commune.

A ce titre, Madame l'Adjointe déléguée informe l'assemblée que la Société «open digital education», agréée par l'Éducation Nationale, propose un abonnement «ONE Premium», d'une durée de 3 ans (du 01/09/2022 au 31/08/2025), pour un montant de 7,50 € HT / élève, soit 705 € HT (846 € TTC) pour 94 élèves.

Considérant que la maîtrise des compétences numériques est un enjeu majeur pour l'avenir des élèves, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le déploiement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) sur l'ensemble de l'école primaire de la Commune, pour un coût de 7,50 € HT / élève sur 3 ans, et ce à compter du 01/09/2022.

● **Recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Rapporteur : Valérie NOBLET, Adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines.

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement et à la bonne continuité des services.

Madame Valérie NOBLET informe l'assemblée que la collectivité peut être confrontée à faire face ponctuellement et inopinément à des besoins de personnel en l'absence

de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels momentanément indisponibles. Ainsi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, le cas échéant, des agents contractuels sur emploi non permanent, dans les conditions fixées à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L.332-13 du Code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;
- Charge Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus, selon leur expérience et la nature des fonctions exercées.

SÉANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

● **Modification du taux de la taxe d'aménagement**

Pour rappel, la taxe d'aménagement est due par tous les bénéficiaires d'un permis de construire ou d'aménager, ou d'une déclaration préalable de travaux (selon la nature du projet). Elle est calculée en fonction de la surface de plancher de la construction, de la valeur forfaitaire du m² révisée tous les ans en fonction de l'indice du coût à la construction (820 € en 2022) et des taux communaux et départementaux :

TA = surface taxable x valeur forfaitaire x (taux communal + taux départemental).

La taxe d'aménagement est un outil fiscal pour financer le développement urbain. Elle permet le financement des équipements publics (réseaux, voiries) communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions.

Pardélibération n°2011_97 du 25/11/2011, le Conseil Municipal a instauré la taxe d'aménagement à un taux de 2% sur le secteur urbanisable et institué des taux différents sur 2 secteurs délimités, à savoir :

- 3,15% sur la zone industrielle La Glacière ;
- 3,75% sur la zone commerciale du parc de l'aérodrome.

Au regard des besoins toujours grandissants en matière de travaux et d'aménagement sur la Commune, Monsieur le Maire propose d'unifier le taux et de le porter à 3,75% sur l'ensemble de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3,75% sur l'ensemble de la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse. La présente délibération entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

● **Reversement d'une partie du produit de la Taxe d'Aménagement de la Commune au profit de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS)**

La loi de finances pour 2022 (article 109), en adoptant un amendement, modifie les modalités de répartition de la taxe d'aménagement. Suite à la loi de finances 2022, l'article L331-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que les communes ayant institué une taxe d'aménagement reversent tout ou partie de celle-ci à leur intercommunalité compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette ou ces communes, des compétences de l'EPCI, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et de chaque Conseil Municipal (à prendre avant le 31/12/2022 pour le partage du produit de taxe d'aménagement perçu en 2022 et en 2023, et à compter de 2023 avant le 1^{er} juillet de l'année N pour le partage du produit de taxe d'aménagement N+1).

Cette disposition est d'application immédiate pour le produit de taxe d'aménagement perçu en 2022. La commune décide cependant de ne reverser que le produit de taxe d'aménagement afférant aux permis de construire, permis d'aménager et déclarations préalables de travaux qui seront déposés à partir du 1^{er} janvier 2022. Le reste de l'article L331-2 du code de l'urbanisme reste inchangé.

A titre informatif, à ce jour, les taux de Taxe d'Aménagement institués sur les communes membres de la CCPRS sont les suivants :

- Romilly-sur-Seine : 3% sur l'ensemble du territoire communal.
- Maizières-la-Grande-Paroisse :
 - 2% sur le secteur urbanisable,
 - 3,15% sur la zone industrielle La Glacière,
 - 3,75% sur la zone commerciale du Parc de l'Aérodrome.
- Pars-les-Romilly : 1,75% sur l'ensemble du territoire communal.
- Gélannes : 1% sur l'ensemble du territoire communal.
- Crancey : 1% sur l'ensemble du territoire communal.
- Saint-Hilaire : non instituée pour le moment.

Il s'agit donc d'une démarche partenariale consentie avec la mise en place d'une convention-type de reversement individualisée par commune.

Il est à souligner que la charge des équipements publics de l'EPCI bénéficie à l'ensemble des habitants de l'intercommunalité. Par conséquent, et pour des raisons d'équité, une clé de répartition uniforme est proposée pour le reversement d'une partie du produit de la TA.

Ainsi, la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse, étant membre de la CCPRS et ayant instauré la Taxe d'Aménagement (TA), est donc invitée à délibérer avant le 31 décembre 2022

pour reverser à la CCPRS une partie de la TA comme suit et pour autoriser la signature de la convention type de reversement :

- Reversement d'une partie du produit de la TA à hauteur de 0.5 point de pourcentage du taux institué par chaque commune.

(Exemple : la commune de Romilly-sur-Seine, qui a institué 3% de TA, conservera le produit de sa taxe sur 2,5% et reversera le produit de sa taxe sur 0,5% à la CCPRS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le reversement d'une partie du produit de la Taxe d'Aménagement au profit de la CCPRS, à hauteur de 0,5 point de pourcentage du taux institué.

● **Suppression suivie d'une création d'un emploi d'animateur(trice) de loisirs et périscolaire**

Rapporteur : Valérie NOBLET, Adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En conséquence, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

- Considérant la volonté de la Commune de poursuivre une dynamique au sein de l'Accueil de Loisirs et de répondre aux attentes des familles ainsi qu'aux besoins en constante évolution des enfants ;

- Considérant la signature d'une convention «Fonds publics et territoires», en date du 20 juin 2022 avec la CAF de l'Aube, qui engage notamment la structure à accueillir les enfants porteurs de handicap dans des conditions adaptées ;

- Considérant l'expérimentation concluante des soirées organisées à destination des adolescents de 12 à 17 ans et qu'il est prévu de poursuivre cette démarche ;

- Considérant que la directrice de l'accueil de loisirs exercera ses fonctions à temps partiel, à hauteur de 90%, à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

- Considérant que, par ces motifs, il est nécessaire de renforcer l'équipe d'animation et de réorganiser le service afin de répondre aux besoins des publics accueillis et de respecter le taux et les conditions d'encadrement ;

Madame l'adjointe déléguée propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'animateur de loisirs et périscolaire à temps non complet (30h/35h) pourvu par un agent recruté sur le grade d'adjoint d'animation ;

- la création d'un emploi d'animateur de loisirs et périscolaire à temps complet annualisé. Cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire de la catégorie C, relevant des grades d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2^e classe et adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, selon le niveau d'expertise et de technicité requis pour l'exercice des missions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la proposition de Madame l'adjointe déléguée.

● **Désignation d'un correspondant «Incendie et Secours»**

- Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, et notamment son article 13, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,
- Vu qu'au sein du Conseil Municipal aucun adjoint ni conseiller municipal n'a reçu de délégation dans le domaine de la sécurité civile,
- Considérant l'obligation pour les communes de désigner un correspondant «incendie et secours» qui sera l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies,
le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Jean-Michel LATOUR comme correspondant «incendie et secours».

SÉANCE DU JEUDI 3 NOVEMBRE 2022

● **Demande de subvention pour l'extension du Cabinet Médical**

Par une délibération du 21 décembre 2020, le Conseil municipal a accepté la construction d'un centre médical de 143 m² sur le terrain en friche acquis en mars 2020 sur la base d'un investissement de 453 000 € HT, dont 364 383 € HT de travaux. Pour financer ce projet la commune a déjà obtenu une subvention de l'État au titre de la DSIL 2021 d'un montant de 153 556 € et une aide de la Région Grand Est de 100 000 €. Au vu de l'abandon du projet de cabinet de kinésithérapie et du nombre de praticiens intéressés pour intégrer cette structure, l'opportunité s'est présentée pour déplacer la construction du centre médical à l'est de la pharmacie sur une emprise d'environ 922 m² et d'accroître la dimension du projet. Le nouveau projet de centre médical d'une surface de 369 m² comprendra un secrétariat, 3 salles de consultations médicales, un bureau d'infirmières, 3 cabinets paramédicaux, un cabinet partagé, une salle de réunion, une

chambre de garde, des sanitaires, des locaux techniques, un parking de 4 places et une place de stationnement PMR proche de l'entrée.

Un parking complémentaire de 12 places sera réalisé à l'arrière du centre médical dans le cadre d'une opération distincte.

143 des 369 m² du centre médical correspondent à l'équivalent du projet initial et 226 m² correspondent à son extension, soit une proportion respective de 39 et 61%.

Le coût prévisionnel de ce nouveau projet s'élève à 1 297 000 € HT (1 554 500 € TTC) dont 1 072 000 € HT de travaux.

La part correspondant à l'équivalent du projet initial s'élève à 506 100 € HT, dont 418 080 € HT de travaux, et la part correspondant à l'extension s'élève à 790 900 € HT, dont 653 920 € HT de travaux.

Monsieur le Maire propose, afin de financer la partie «extension» de ce projet, de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023 au taux de 40% de l'investissement HT, soit 313 425 €.

Le solde sera financé par la récupération de TVA par soumission des loyers à la TVA (257 400 €) et par un emprunt (730 019 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la réalisation du nouveau projet de centre médical sur la base de l'investissement prévisionnel indiqué,
- S'engage à inscrire au budget les dépenses et recettes correspondant à cet investissement,
- Sollicite une subvention auprès de l'État, au titre de la DETR 2023, à hauteur de 40% de l'investissement prévisionnel HT de la partie extension.

● **Demande de subvention pour l'aménagement du parking du Cabinet Médical**

Par une délibération précédente de ce jour, le Conseil municipal a accepté la réalisation du cabinet médical au nouvel emplacement et dans sa nouvelle configuration.

Au vu de l'augmentation du nombre de praticiens et en conséquence de patients, l'aire de stationnement aménagée en 2021 en façade sur la RD 619 ne sera pas suffisante et il convient de réaliser un parking complémentaire à l'arrière du cabinet médical sur une emprise d'environ 444 m².

Le projet du maître d'œuvre comportera 12 places dont une PMR et une bande de roulement de 6 m de large. Le parking sera éclairé par un candélabre, pourvu d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales et entouré d'espaces verts engazonnés.

Après consultation des entreprises, les travaux de nettoyage, de débroussaillage, de terrassement et de déblaiement pourraient démarrer en juillet 2023 pour une durée d'un mois environ.

L'aménagement du parking proprement dit (2 mois de travaux) n'interviendra ensuite qu'à la fin du chantier de construction du cabinet médical afin d'éviter d'éventuels désordres et dégradations.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 55 460 € HT (66 552 € TTC) dont 39 600 € HT de travaux.

Monsieur le Maire propose, afin de financer ce projet, de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023 au taux de 30% de l'investissement HT, soit 16 488 €.

Le solde sera financé par la récupération de TVA via le Fonds de Compensation de la TVA (10 917 €) et un emprunt (39 147 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la réalisation des travaux d'aménagement d'un parking pour le cabinet médical sur la base de l'investissement prévisionnel indiqué,
- S'engage à inscrire au budget les dépenses et recettes correspondant à cet investissement,
- Sollicite une subvention auprès de l'État, au titre de la DETR 2023, à hauteur de 30% de l'investissement prévisionnel HT.

● **Demande de subvention pour la mise en accessibilité du cimetière**

La mise en accessibilité du cimetière communal prévue dans l'ADAP reste à effectuer.

Le projet du maître d'œuvre distingue la partie nord dont la configuration permet la mise en accessibilité de l'ensemble des chemins principaux et la partie sud dont la configuration est plus ancienne et dont une partie seulement des chemins pourra recevoir un revêtement accessible.

Après consultation des entreprises en début d'année, les travaux pourraient démarrer en avril 2023 pour une durée de 2 mois environ.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 79 550 € HT (95 460 € TTC) dont 59 100 € HT de travaux.

Monsieur le Maire propose, afin de financer ce projet, de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2023 au taux de 30% de l'investissement HT, soit 23 715 €.

Le solde sera financé par la récupération de TVA via le Fonds de Compensation de la TVA (15 659 €) et un emprunt (56 086 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la réalisation des travaux de mise en accessibilité du cimetière sur la base de l'investissement prévisionnel indiqué,
- S'engage à inscrire au budget les dépenses et recettes correspondant à cet investissement,

- Sollicite une subvention auprès de l'État, au titre de la DETR 2023, à hauteur de 30% de l'investissement prévisionnel HT.

● **Cession de terrain à la Société «Ages & Vie Habitat»**

Des contacts avec la commune ont été pris par la société dénommée «Ages & Vie Habitat» qui a développé une nouvelle forme d'hébergement (habitat inclusif) destinée aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur ville ou leur quartier.

La société «Ages & Vie Habitat» propose de réaliser sur la commune un projet composé de deux colocations pour personnes âgées regroupées au sein de deux bâtiments, dans lesquels sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires.

Un terrain communal semble propice à la réalisation de ce projet, à savoir la totalité de la parcelle cadastrée D 87 et une partie des parcelles cadastrées D 83 et D 86 situées rue Jules Ferry d'une superficie de 3 005 m² environ actuellement à usage de terrain à bâtir.

La cession se réaliserait selon les modalités suivantes :

- Le terrain sera vendu au prix de 30 € net vendeur le m².

- La commune réalisera, à ses frais :
La démolition des abris existant sur le terrain,
L'abattage de 5 arbres et le défrichage du terrain,
La voie d'accès desservant le projet,
L'extension des réseaux d'électricité, d'adduction d'eau potable et de télécom jusqu'au terrain d'assiette du projet.

Il est précisé que ce Projet :

- Consiste en la réalisation de logements accueillant des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social,

- Repose sur un motif d'intérêt général puisqu'il permet l'accueil et le maintien de personnes âgées dans la commune, la société Ages & Vie donnant une priorité d'accueil aux personnes âgées de la commune et à leurs ascendants.

Il est décidé :

- d'autoriser la société «Ages & Vie Habitat» à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées D 83, 86 et 87 portant sur le projet ci-dessus décrit,

- d'autoriser la cession de la totalité de la parcelle cadastrée D 87 et d'une partie des parcelles cadastrées D 83 et D 86 d'une emprise de 3 005 m² environ à la société «Ages & Vie Habitat» pour le montant de 30 € net vendeur le m².

● **Recensement de la population 2023 : recrutement de 3 agents recenseurs**

Rapporteur : Jean-Michel MARCHANDIAU
Conformément aux directives de l'INSEE, le recensement de la population de la Commune aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Afin de réaliser cette opération, il est proposé à l'assemblée de recruter 3 agents recenseurs et de fixer leur rémunération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide la création de 3 emplois d'agents recenseurs non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article L332-23/1° du Code Général de la Fonction Publique, et ce pour la période allant du 19 janvier 2023 au 18 février 2023 ;
- Fixe la rémunération brute forfaitaire de chaque agent recenseur à 1150 € ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

● **Dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces de détail - Année 2023**

Vu les demandes de dérogation au repos dominical transmises à la Commune par les commerces de détail, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Fixe à 12 le nombre de dimanches dérogeant à la règle du repos dominical pour l'année 2023 ;

- Autorise les établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse à déroger à l'obligation de repos dominical aux dates suivantes :

15 janvier 2023	Soldes d'hiver
22 janvier 2023	Soldes d'hiver
18 juin 2023	Fête des pères
25 juin 2023	Soldes d'été
2 juillet 2023	Soldes d'été
3 septembre 2023	Rentrée scolaire
26 novembre 2023	Black friday
3 décembre 2023	Fêtes de fin d'année
10 décembre 2023	Fêtes de fin d'année
17 décembre 2023	Fêtes de fin d'année
24 décembre 2023	Fêtes de fin d'année
31 décembre 2023	Fêtes de fin d'année

Michel Bourcier, un maire visionnaire

Rendre un hommage à un homme dont la vie fût si riche n'est pas chose facile. Le 16 mai dernier, Michel Bourcier nous quittait à un peu plus de 100 ans. Il était né le 26 juin 1921 à Châlons sur Marne, devenue depuis Châlons en Champagne. Passionné par la médecine, il a commencé ses études de doctorat juste avant le début de la Seconde Guerre Mondiale, ce qui lui permit d'être soignant dans un hôpital durant le conflit. Il terminera ses études à Paris après la guerre et rencontrera Francine Poivret qui deviendra son épouse en 1948, avant de donner naissance à leurs trois enfants.

Ayant choisi la spécialité d'ORL et souhaitant s'établir entre Paris et Troyes, ville originelle de son épouse, il a acquis une maison à Romilly sur Seine, rue des Ormes, qui lui servira de maison d'habitation et de cabinet médical. Outre la médecine, ses autres passions étaient la musique, il jouait de l'orgue ; la mer, ce qui lui fera construire une résidence secondaire en Bretagne et acheter un bateau et, bien entendu, ce pourquoi son nom restera gravé dans l'histoire de la commune de Maizières, la politique. Il débutera son parcours dans ce milieu parfois hostile en étant élu conseiller municipal d'opposition à la mairie de Romilly sur Seine.

En 1957, il acheta une maison à Maizières, rue du Docteur Sollier, qu'il fera restaurer pour s'y établir définitivement en 1960.

En 1971, il est devenu maire de la commune. Il restera premier magistrat jusqu'en 1995, puis adjoint de 1995 à 2001.

Qui peut mieux parler de Michel Bourcier dans son rôle de Maire que Michel Lamy, actuel Maire de la commune, qui, lors des obsèques, a prononcé cet émouvant hommage :

« Pour moi-même, Maire de cette commune, Michel était un grand Homme avec un grand H, qui avait une énorme capacité intellectuelle et qui était extrêmement cultivé. C'était une personne respectable et respectée ! Michel m'a laissé de très bons souvenirs lors de



mon arrivée au Conseil Municipal en 2001. Il venait juste de quitter la vie politique Maiziéronne après 30 ans de dévouement au service des Maiziérons.

Je dis quitter, mais il ne l'a pas fait brutalement puisque j'ai pu le côtoyer dans diverses réunions, notamment sur l'assainissement, ou encore au cours des repas des aînés qu'il avait instaurés. Michel aimait me parler de sa vie politique et de sa façon de voir l'avenir. C'était pour lui une passion !

Je dois avouer qu'il m'a apporté beaucoup dans la façon de gérer les finances de la commune.

Si Maizières est réputée aujourd'hui comme une commune dynamique et attrayante, c'est grâce à la vision futuriste de Michel qui a commencé à exercer ses fonctions d'élu communal en 1971.

Dès son arrivée, Michel a tenu à développer le tissu économique en créant de toute pièce une Zone Industrielle, qui fut son bébé et sa fierté. Des centaines d'emplois ont ainsi été créés grâce à l'arrivée de nombreuses entreprises ; la crise économique et le chômage n'existaient pas à cette époque.

Les entreprises Collomb, Bostik, Sausset, Sicam, Casse-auto Drouin et Aub'transport ont ainsi vu le jour au fil des années.

Cette dynamique économique a apporté de gros moyens financiers supplémentaires au budget communal, par le biais de la taxe professionnelle et de l'impôt foncier.

La machine était lancée. Le développement économique étant en marche et les emplois créés, il fallait alors accueillir les familles dans cette belle commune, d'où la création du premier lotissement en même temps que la Zone Industrielle.

Là encore, **des idées nouvelles, un nouveau concept** (révolutionnaire pour l'époque) : un lotissement de forme circulaire a vu le jour avec en son centre un petit square qu'il appelait « le rond des tricoteuses ».

Un nom lui fut donné, **« le soleil levant »**. Un nom plein d'espoir, annonciateur d'une belle journée, pour les résidents qui partaient au travail.



Très belle réussite ce lotissement, qui suscite encore aujourd'hui des remarques fréquentes en regardant les photos satellites ou aériennes de notre commune.

L'extension de Maizières était donc programmée puisqu'un deuxième lotissement fut créé dix ans plus tard **«le petit village»**.

Pour harmoniser tout cela, il fallait apporter du bien-être aux nouveaux arrivants, d'où la rénovation et la transformation d'une ancienne salle de gymnastique et de patronage, propriété de l'Étoile, en une salle polyvalente.

Toute notre jeunesse s'est passée dans cette salle avec des soirées dansantes comptant plus de 200 jeunes, des baptêmes, des communions, des mariages, du sport, de la danse, du théâtre, de la musique... Bref, une vraie salle polyvalente ouverte aux activités 7 jours sur 7.

Cette salle vient d'ailleurs d'être rénovée pour accueillir le même type d'activités.

Non content de cela, grâce aux subventions et aux bénévoles, Michel a décidé de **construire une MJC (Maison des Jeunes et de la Culture)**

appelée local club, afin de capter la jeunesse par le biais de clubs photos, musique, football... Michel a tout programmé et a progressé au fil du temps et des besoins afin de satisfaire les Maiziérons.

Pour conclure, mon Cher Michel, je voulais te remercier une dernière fois pour tout le travail que tu as accompli.

Certes, tu es toujours apparu avec un caractère fort, un air bourru et revêché, mais je suis persuadé que sous cette carapace battait un cœur énorme. Tu t'es donné corps et âme à la société, tu as été un bon gestionnaire et un très grand visionnaire, preuve en est aujourd'hui.

Bref, tu as été un homme remarquable.

Ta décoration au titre de Chevalier de l'ordre du Mérite a été très largement justifiée.

Tu resteras à jamais gravé dans nos mémoires grâce à chaque recoin de la commune où tu as posé ton savoir-faire et ta bienveillance.

Merci Michel.

Au revoir».

11 novembre 2022 sous le signe du partage intergénérationnel

Le 11 novembre dernier, les enfants de l'école accompagnés par la directrice Madame Houdot ont interprété «La Marseillaise» devant une population plus nombreuse qu'à l'habitude.

Les membres du conseil municipal, les représentants des associations, les porte-



drapeaux, les pompiers et la société musicale «la Renaissance» étaient là comme tous les ans pour rendre hommage aux Poilus mais aussi aux soldats morts pour la France cette année.

Monsieur le Maire a profité de la présence des enfants pour expliquer avec pédagogie les différentes étapes de la cérémonie : devant le Monuments aux Morts, la stèle de l'AFN mais aussi la plaque pour les victimes civiles située à la mairie. Le devoir de mémoire a été ainsi transmis à cette nouvelle génération : ne pas oublier pour ne pas reproduire les erreurs du passé.

La commune espère retrouver les enfants et leurs parents lors des autres commémorations du village.

Le 5 décembre, la commémoration pour les victimes des combats d'Afrique du nord a eu lieu



Mais pourquoi le 5 décembre ?

Cette date n'est pas historique, c'est tout simplement parce que le 5 décembre 2002, Jacques Chirac inaugurait le mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, au Quai Branly à Paris.

Elle a donc été retenue dès l'année suivante pour commémorer les victimes de cette guerre. C'est aussi une date qui ne rappelle pas les horreurs de cette guerre fratricide, mais qui se veut un apaisement pour avancer vers des jours de paix.



Le Noël de nos aînés



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a organisé le repas des aînés, le 18 mai de cette année auquel 96 personnes de 70 ans ou plus ont participé. (Voir article numéro 44)

Pour les personnes qui n'ont pas pu assister au repas, un colis de Noël sera remis à chaque personne de 70 ans ou plus, ce qui représente

41 colis couples et 108 colis individuels et 8 compositions de friandises pour les personnes hospitalisées ou en EHPAD. Les colis sont distribués à domicile ou en mairie par les membres du CCAS avant les fêtes de Noël.

Par cette action, le CCAS et la municipalité espèrent ainsi contribuer à rompre l'isolement et donner un peu de joie et de réconfort aux personnes qui sont souvent seules.



La Saint Denis

Le 16 octobre 2022, l'AMLS a organisé la fête patronale pour honorer le Saint patron de la commune «Saint Denis» (9 octobre).

Le matin une randonnée d'environ 8 km a été organisée au profit «d'Octobre Rose», elle a permis de récolter 177,20 € pour la Ligue contre le Cancer, ainsi qu'une quinzaine de t-shirts et de coupons de tissu en coton. Ceux-ci ont été remis à une association afin de confectionner des bonnets pour les femmes traitées par chimiothérapie.



Pendant ce temps-là, sur le plateau d'évolution derrière la maison des associations, se sont installés différents producteurs et artisans pour un marché du terroir et un troc aux plantes. Damien Lucquin est venu également avec un pressoir pour faire du jus de pomme



aux habitants qui avaient apporté leurs fruits. Faudrait qu'il vienne avec un pressoir plus grand la prochaine fois !

S'en est suivi un apéritif offert à la population. Une matinée fort sympathique qui a permis un beau moment d'échange, de partage et de convivialité.

L'après-midi l'AMLS a convié «La Troupe, groupe vocal de Troyes» à produire son spectacle «des mots à offrir» dans la salle des fêtes. Une très belle prestation qui n'a pas manqué de ravir la population venue les applaudir.



Voirie

Au début de l'été débutait la réfection des voiries de Poussey. Cette première tranche des travaux concernait la rue des Jacquets suivie par les rues des Lombards, des Billouts, du Pont de Claivaux et pour terminer les rues du Moulin, Basse de Poussey, de Poussey et une partie de la rue Calmette. L'ensemble de ces travaux comprenant la voirie, les réseaux souterrains et l'extension des installations de défense incendie représente un coût global de 945 000 €. Malgré la gêne occasionnée, les riverains se sont

montrés compréhensifs et coopérants. La fin des travaux est prévue pour mars 2023.



Recensement, on compte sur vous !

Cette année, notre commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Imprimer moins de formulaires est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Merci de lui réserver un bon accueil !

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc...), de commerces, de logements...

Par exemple, grâce au dernier recensement, nous avons pu lancer le projet de construction du cabinet médical, celui de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM),

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr



Les agents recenseurs, de gauche à droite : Annie, Marc, Patricia

Un féministe bien avant l'heure : le rouge-gorge

Cet oiseau qui clame sa joie matin et soir en cette période de l'année célèbre l'égalité, voire la confusion des sexes depuis très longtemps.

Après la mue de ses mille et une plumes, le rouge-gorge familial, aphone à la sortie de l'été, ressuscite aux portes de l'hiver en habits neufs, clamant sa joie. Ainsi ragaillard, il est le seul musicien à se manifester si impulsivement matin et soir, en cette période, accompagné du timbre de ses enfants. Migrateur partiel, il séjourne au bois en solitaire, est également remarqué aux parcs et jardins, s'exprimant corps dressé haut perché, stimulé d'une hormone : la testostérone. Ce frêle être, porteur flamme à la mélodie sucrée, s'excite avec son champ de vision de 300° (68° chez l'humain), à l'apparition de tout congénère plastronné de sa phobie : le rouge-orangé.

Il séjourne au bois en solitaire, est également remarqué aux parcs et jardins, s'exprimant corps dressé haut perché, stimulé d'une hormone : la testostérone.

Célébrant l'égalité, voire la confusion des sexes depuis fort longtemps, il est le porteur ailé des agitations de notre époque. En effet, livrées similaires et chants identiques des futurs géniteurs, provoquent de sérieux quiproquos prénuptiaux. Aux premiers jours de janvier, à la lumière de «L'amour est dans le bois», et sur l'initiative d'une

dame, se dérouleront de courts essais patrimoniaux de prévisite et furtifs rapprochements conjugaux, prolongeant, ou non, ensemble des jours heureux. Tout couple consolidé vivra de palpitants épisodes : tâches domestiques partagées, copulation secrète, couvade, surveillance et défense du territoire, complémentarité nourricière et éducative. Instruit du droit civil et de la famille, le rouge-gorge pratique le régime de la séparation des biens dans le ménage, chaque protagoniste restant propriétaire de ses 6 500 m2 de bois et taillis.

NID CONSTRUIT EN DUO

Le nid, à l'abri des intempéries, soigneusement camouflé au sol dans la végétation ou dans toute cavité, est l'œuvre unique d'une architecture raisonnée, construite en duo. Il présente une coupe, à la base consolidée de feuilles sèches, le dessus garni de mousse et de lichen, l'intérieur comblé de crin, radicules et duvet, où reposeront cinq œufs pondus en matinée. Assidûment couvés, bénéficiant d'une chaleur maternelle isolante constante de 40°C, comme dans un sein, ils seront sous la surveillance du père qui pourvoira au ravitaillement, jusqu'à la sortie du nid, et au delà, avec la complicité de la mère désormais affranchie. Lui reviendra également la responsabilité de l'apprentissage du chant à la lignée, forçant sur ses cordes vocales, quitte à en perdre quelques mois sa voix et graduellement son costume.



En novembre, le rouge-gorge chante matin et soir.

Le rouge-gorge pratique le régime de la séparation des biens dans le ménage

Il s'alimente de vers, d'insectes, de baies rutilantes provenant de 21 espèces végétales retrouvées à l'examen de son estomac. Fédérateur du compromis «un prêt par les plantes pour un rendu par l'oiseau», il fiente leurs graines qui, tombées à terre, germeront à bonne distance de leurs supports d'origine. Aux premiers frimas, la mise à disposition au sol de beurre, miettes, flocons d'avoine, vers de farine, lui permettra d'affronter sereinement la saison.

PROTÉGÉ DEPUIS 40 ANS

Son rythme cardiaque élevé à 1 000 pulsations/min (70 pour l'humain) plafonne son existence à un an, voire deux, avec un record de longévité de 17 ans pour un rouge-gorge retrouvé bagué en Pologne.

Officiellement protégé en France depuis quarante ans, il est toujours tributaire du piégeage, considéré comme la proie favorite d'un commerce alimentaire luxuriant.

Le comportement des oiseaux, au même titre que celui de tout être vivant, nous attire et nous interroge parfois. Les fréquentant davantage, nous les saisissons mieux, allant même jusqu'à ouvrir la porte de notre cœur à leurs remarquables singularités.

Aux mauvais jours, l'oiseau se nourrit de baies riches en vitamines ici des baies de viorne obier.



Petit oiseau de 15 grammes, il se nourrit essentiellement au sol, seul et rapidement.



En hiver, la mise à disposition de nourriture permet à l'oiseau d'affronter le froid.



Retrouvez le rendez-vous «Nature» rédigé par Yves Meurville le troisième dimanche de chaque mois dans L'Est éclair et Libération-Champagne.

C'est bon pour la planète et c'est bon pour mon portefeuille !

Dans cette période compliquée (réchauffement climatique, augmentation du prix de l'énergie), quelques gestes simples de bon sens nous permettent de faire des économies. N'hésitez pas à partager vos astuces avec vos voisins ou amis. En voici quelques-unes, parfois héritées de nos anciens.

Pour l'électricité :

- Je ne laisse pas en charge les smartphones, tablettes et ordinateurs lorsque leur batterie est (presque) pleine.
- Je ne mets pas des aliments chauds au frigo. Chaque fois que je dois remplacer un appareil électrique ou électroménager, j'opte pour des modèles classe A+++.
- J'éteins et débranche les appareils électriques que je n'utilise pas. Pour plus de simplicité, je peux les brancher sur une multiprise avec interrupteur.
- Je coupe la plaque électrique/le four quelques minutes avant la fin de la cuisson.
- Je mets un couvercle sur les casseroles pour que leur contenu chauffe plus vite (électricité, gaz).
- J'utilise des ampoules LED.
- Je règle l'ordinateur/le téléphone mobile pour que la luminosité de l'écran ne soit pas trop forte et qu'il se mette en veille rapidement.
- Je dégivre mon réfrigérateur et mon congélateur deux fois par an.

Pour l'eau (bien que nous soyons dans une commune où le prix de l'eau n'a pas augmenté) :

- Je remplis correctement le lave-linge, lave-vaisselle.
- Je privilégie le mode «Eco» si mon appareil le propose (le cycle est plus long car l'eau est recyclée).
- J'optimise ma consommation en réduisant le débit ou en mettant un réducteur.
- Je coupe l'eau quand je me savonne/je me brosse les dents.
- Je place un seau dans la douche pour récupérer l'eau froide, pendant qu'elle chauffe ; cette eau servira pour la cuisine, les chasses d'eau, mes plantes d'intérieur.

Pour le chauffage et le gaz :

- Je règle la température à 19 °C pour la journée et à 17-18 °C la nuit (électricité, gaz)
- Je programme le chauffage pour que la température baisse lors de mes absences.
- Je prends des douches plus courtes (eau, électricité, gaz)
- Je traque les pertes de chaleur en fermant les volets ou les rideaux la nuit quand il fait froid.
- Je fais réviser ma chaudière une fois par an.
- Je pratique la cuisson passive : j'éteins le gaz 2 minutes après ébullition et le riz/les pâtes/les légumes finiront de cuire dans l'eau qui reste suffisamment chaude pour cela.

Une nouvelle plateforme environnementale plus fonctionnelle

La faiblesse des surfaces accessibles, des équipements sous-dimensionnés par rapport aux natures et quantités de déchets à gérer, une circulation interne difficile... sans compter les problèmes posés sur la circulation environnante lors des pics de fréquentation, ne sont que de vieux souvenirs.

En effet, une nouvelle déchetterie située zone des canaux, 39 avenue Joseph Marie Jacquard à Romilly Sur Seine a été ouverte depuis le 12 septembre.

Son installation vient répondre aux besoins des habitants et artisans du territoire et leur offrir un meilleur service. Elle compte 12 bennes de stockage contre huit auparavant. De nombreuses améliorations ont été apportées. Les aires de circulation ont été élargies et les voies pour les engins d'exploitation ont été dissociées de celles qui sont réservées aux particuliers.

Les déchets doivent être triés par catégories et déposés dans des conteneurs spécifiques, grâce aux conseils de l'agent et sous son contrôle. Par ailleurs, le bâtiment principal bénéficie d'un toit végétal qui apporte une isolation naturelle et permet d'absorber une partie des eaux pluviales.

L'accès aux particuliers domiciliés au sein d'une des six communes de l'intercommunalité est gratuit. Ils doivent présenter un justificatif de domicile à l'accueil de la déchetterie.



Pendant l'hiver prenez soin des alliés du jardinier !



■ Les hérissons

Le hérisson joue un rôle crucial dans la biodiversité et aide à préserver l'équilibre des espaces verts. Il est effectivement un excellent chasseur de limaces, de sauterelles, de criquets, d'escargots, et d'autres petits animaux.

Les hérissons préfèrent hiberner parmi les feuilles tombées sous une haie, une branche ou un arbre mort, des restes d'élagage, un tas de bois ou même le tas de compost. Parfois, ils trouvent même une place dans un cabanon de jardin en désordre. Ses battements cardiaques passent de près de 180 pulsations minute à 8 à 20 pulsations minute, c'est-à-dire qu'il respire 3 à 4 fois par minute seulement. Sa température corporelle passe de 36°C à 5°C. Il perd jusqu'à 30% de son poids initial durant la saison froide.

Si vous trouvez un hérisson en hiver, ne pensez pas que le hérisson est mort, car pendant la période d'hibernation, les animaux se refroidissent et se raidissent, ce qui peut prêter à confusion.

Il vous est possible d'accueillir un hérisson en lui offrant un abri approprié. Utilisez du bois non peint et non traité et fabriquez une «boîte» d'au moins 30 cm de largeur, 40 cm de profondeur et 30 cm de hauteur. Prévoir une ouverture de 15x15 cm du côté court, de préférence avec un petit couloir. Pensez également à prévoir une ouverture de ventilation qui apportera l'air frais dans l'abri (attention, il ne peut pas pleuvoir à l'intérieur!). Choisissez un endroit qui n'est pas accessible aux chiens et aux chats curieux. Placez-y de la sciure de bois, du foin ou de la paille. Couvrez la maison d'une épaisse couche de sable et de feuilles pour lui donner un air naturel.



Les hérissons peuvent rompre leur hibernation tous les 7 à 10 jours pour se réchauffer, se dégourdir les jambes et occasionnellement partir à la recherche de nourriture. Vous pouvez alors lui mettre à disposition une gamelle d'eau (pas de lait). Vous pouvez toutefois déposer quelques croquettes pour chat ou chien.

■ Les chauves-souris

Souvent mal-aimée, la chauve-souris est pourtant d'une précieuse utilité au jardin, la pipistrelle

étant la plus répandue dans nos campagnes. Elle assure la pollinisation des plantes (en se nourrissant de pollen et de nectar) et la régulation des populations d'insectes. Cette espèce est insectivore et peut attraper près de 600 petites bêtes par heure.



Lors de l'hibernation de novembre à mars, leur rythme cardiaque baisse (d'environ 350 pulsations par minute à 40) ce qui provoque un ralentissement de la respiration (toutes les 3 minutes au lieu de 200 par minute). Leur température corporelle diminue (jusqu'à 6°C). Les chauves-souris entrent alors dans une léthargie profonde.

Pour passer l'hiver, les chauves-souris ont besoin d'un gîte leur offrant de l'obscurité, du calme, une température stable ne descendant jamais en dessous de 0°C et un taux d'humidité assez élevé afin que leurs ailes ne se dessèchent pas durant cette période de léthargie. Les chauves-souris hibernent souvent dans les greniers, les granges ou les garages, derrière les volets,...

Si une colonie de chauves-souris est présente chez vous, il est important de la préserver de tout dérangement. Les chauves-souris sont fragiles. Chaque réveil les oblige à puiser beaucoup d'énergie dans leurs réserves qui risquent de s'épuiser avant le printemps. De plus, lorsqu'elles paniquent, les jeunes accrochés aux femelles peuvent tomber à terre et meurent.

Des idées à dépoussiérer.

Les chauves-souris sont inoffensives, mais encore victimes de fausses croyances :

- Les chauves-souris ne s'accrochent pas dans les cheveux !
- Elles ne portent pas malheur !
- Elles ne se reproduisent pas rapidement. (chaque femelle donne naissance à un seul petit par an)
- Elles ne sucent pas le sang. (sauf 3 espèces de chauves-souris en Amérique latine qui se nourrissent du sang du bétail)
- Elles ne sont pas aveugles !
- Elles ne construisent pas de nid, elles ne prélèvent pas de laine de verre et autres isolants.
- Leurs excréments ne transmettent pas de maladies en France métropolitaine.

■ Ce que dit la loi.

Les chauves-souris et les hérissons sont des mammifères intégralement protégés en France par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et par arrêté ministériel du 23 avril 2007. Il est donc interdit de tuer, capturer, enlever ou perturber intentionnellement les hérissons et les chauves-souris dans leur milieu naturel. De plus, en tant qu'espèces bénéficiant d'une protection juridique intégrale, leurs sites de reproduction et aires de repos ne peuvent être ni détruits, altérés ou dégradés.



Point sur la restauration scolaire et l'accueil de loisirs

La restauration scolaire accueille une moyenne de 37 enfants.

Toujours en partenariat avec le Verger Fleuri, les repas sont équilibrés, de qualité et provenant de circuits courts.

L'accueil de loisirs municipal «les Galopins» est ouvert pour les enfants le matin à partir de 7h00 et le soir jusqu'à 18h30, ainsi que le mercredi et pendant les vacances scolaires.

En moyenne, 14 enfants fréquentent l'accueil périscolaire le matin et 20 enfants le soir. Pendant la semaine des vacances de novembre, le centre était complet.

La rentrée des élèves

L'école a rouvert ses portes dans le respect des mesures sanitaires requises. Au total, 94 élèves ont retrouvé le chemin de l'école, dont 58 en élémentaire et 36 en maternelle répartis comme suit :

3 classes en élémentaire : CP-CE1 (17 élèves), CE2 (19 élèves) et CM1-CM2 (22 élèves) ;

2 classes en maternelle : PS-MS (18 élèves) et MS-GS (18 élèves), chaque classe bénéficiant d'une ATSEM.

Madame Sophie Houdot a été nommée en qualité de directrice. Un nouvel enseignant, Fabien Métry a également intégré notre école à la rentrée.

«J'ai été très bien accueillie par la municipalité et satisfaite de la réactivité et du dynamisme des partenaires de l'école. L'équipe pédagogique et moi-même sommes réunis pour la mise en place de projets au profit du climat scolaire et de la garantie des apprentissages» a dit madame Houdot.

Les projets réalisés et en cours :

Une école solidaire :

L'école a participé à l'opération «Mets tes baskets et combats la maladie» en proposant une collecte de dons au profit de l'association ELA.



Grâce à la mobilisation de tous, 750 euros ont pu être envoyés à l'association.

Le vendredi 21 octobre, les enfants de l'école, mais également quelques enfants de l'IME du Verger Fleuri ont chaussé leurs baskets afin de participer à des défis athlétiques toute la matinée.

Les enseignants remercient d'une part, M^{me} Passoni, responsable de la section acrosport de l'Étoile de Maizières qui a gentiment animé des ateliers, mais également la municipalité et M^{me} Soulbieu d'avoir donné l'accès à la salle des fêtes pour l'installation d'ateliers sportifs en intérieur.

La vie citoyenne à l'école :



Le 11 octobre, les élèves d'élémentaire (du CP au CM2) ont voté. En effet, depuis la rentrée de septembre, les élèves des classes de CE2-CM1-CM2 pouvaient se présenter aux élections des éco-délégués. Une grande

majorité d'entre eux ont préparé et présenté leur programme devant les autres enfants de l'école.

Les propositions étaient toutes centrées sur le développement durable et le bien-être à l'école. Le jour des élections, M^{me} Floret, adjointe au maire en charge de l'éducation, a tenu le bureau de vote. Les enfants, munis de leur carte électorale ont ainsi pu choisir 4 élèves de CE2, 4 de CM1 et 4 de CM2.

Les éco-délégués sont réunis très régulièrement par la directrice afin de mettre en place des actions en faveur de l'éco-citoyenneté à l'école. L'équipe éducative remercie M^{me} Floret pour sa participation, mais également les agents municipaux qui ont installé pour l'occasion les isolements et l'urne.

Le recyclage des piles et des cartouches d'encre :

Les enfants de l'école collectent des piles usagées au profit de l'association «Les électriciens sans frontières». Cette association œuvre pour électrifier des villages dans les pays défavorisés dans lesquels sont implantées des écoles. Cette opération est nationale et dure toute l'année scolaire. La collecte permettra à la société Batribox de financer l'électrification



d'un village au Togo en 2023-2024. Vous pouvez déposer vos piles à la mairie dans un carton dédié.

De même, les enfants participent à la collecte de cartouches d'encre au profit du «Rire médecin». Cette association œuvre dans les hôpitaux et intervient auprès des enfants malades.



Vous pourrez déposer vos cartouches d'encre dans le carton prévu à cet effet à la mairie. L'équipe éducative et les enfants de l'école vous remercient pour votre participation.

Le Numérique à l'école :

Depuis cette rentrée scolaire, la municipalité finance un Espace Numérique de Travail (ENT ONE) qui est utilisé par l'accueil de la mairie, les enseignants de l'école mais également par le centre de loisirs «Les galopins».



Cet ENT est à la fois à destination des familles et des enfants : il facilite la communication et les échanges d'informations.

Les enseignants l'utilisent également pour l'envoi de cours, d'exercices, de partages de la vie de l'école.

L'équipe éducative remercie la municipalité pour l'installation et le financement de cet outil pratique.

La semaine du goût :



Les classes de maternelle et CM1-CM2 ont participé à la Semaine du goût en octobre. Chacune des classes a bénéficié de l'intervention de M^{me} Marlène Bonapace,

médiatrice du goût à l'association Chlorophylle de Romilly-sur-Seine. Un travail de saison autour des courges a été proposé.

La confection d'un gâteau à la citrouille a permis aux élèves de CM1-CM2 de goûter le légume en format sucré.

Le gâteau à la citrouille

Les ingrédients

- 1kg de citrouille
- 200 g de sucre
- 250 g de farine
- 4 œufs
- 2 cuillères à soupe de fleur d'oranger
- 1 sachet de levure
- 1 sachet de sucre vanillé
- 25 g de beurre
- un peu de cannelle

Les ustensiles

- une casserole
- un saladier
- un couteau
- une cuillère à soupe
- un moule à gâteau

- 1- Evider la citrouille.
- 2- Eplucher la citrouille.
- 3- Couper la citrouille en morceaux avec un couteau.
- 4- Faire fondre du beurre et cuire les morceaux de citrouille dans la casserole.
- 5- Remuer pendant 15 minutes.
- 6- Mixer les morceaux de citrouille.
- 7- Mélanger le sucre, le sucre vanillé, la cannelle et les 4 œufs, puis ajouter la purée de citrouille.
- 8- Mélanger le tout et ajouter la fleur d'oranger, la farine et la levure.
- 9- Beurrer le moule, verser la pâte.
- 10- Enfourner et faire cuire 50 minutes.

FOCUS SUR UNE ASSOCIATION

La Maiziéronissime



Beau succès pour la vingtième !

Entretien avec Annie Miot, Présidente et Secrétaire de l'association.

Bonjour Annie, peux-tu nous relater la naissance de La Maiziéronissime ?

«Notre Association a été imaginée en juin 2001 par 8 peintres amateurs passionnés lors d'une exposition individuelle dans la petite salle des Associations d'alors.

Elle avait plusieurs raisons d'exister. Tout d'abord, se réunir une fois par semaine pour peindre ensemble dans le «local-club» (salle des Associations d'alors).

Puis, se cultiver en visitant divers endroits (musées parisiens ; maison de Claude Monet à Giverny ; maison, atelier et musée Renoir à Essoyes...)

Et enfin, réaliser une exposition annuelle dans notre village.

Rapidement, les statuts de l'Association ont été élaborés et le bureau composé : Michel Dubarle a été le 1er Président, Robert Piquée vice-Président, Eliane Dubarle secrétaire et Liliane Duez trésorière.

C'est d'ailleurs Liliane qui a suggéré le nom «Maiziéronissime», clin d'œil à Salvador Dali. Ainsi, La Maiziéronissime était née !

Depuis 2001, nous avons organisé de nombreuses expositions, une chaque année, sauf en 2019 en raison des travaux de réfection de la salle polyvalente, et en 2020 et 2021 pour des raisons que tout le monde connaît !

En novembre dernier, c'était la vingtième. Quel en est le bilan ?

On peut dire que le succès a été au rendez-vous parce que les exposants et les visiteurs l'ont été. Nous avons eu 42 exposants et plus de 350 visiteurs en une journée et demi. Il y a notamment eu beaucoup de monde le dimanche après-midi.

La qualité du travail des exposants y est pour beaucoup, notamment celle de l'invité d'honneur, René Vilain, un peintre local qui de plus est notre vice-président.

Nous avons aussi revu l'agencement de la salle qui nous paraissait trop stricte auparavant et, d'après les commentaires que nous avons reçus, c'était une bonne idée !

Cette année, c'était notre seconde exposition car nous en avons aussi organisé une au printemps au cinéma Eden à Romilly qui, elle aussi, a connu un beau succès.



Des projets à venir ?

Oui, comme toujours ! Nous allons visiter l'exposition «Edvard Munch. Un poème de vie, d'amour et de mort» et «Rosa Bonheur» au Musée d'Orsay à Paris le 10 décembre (entretien réalisé le 2 décembre !) où on pourra regarder avec plaisir plus d'une centaine de tableaux de ces artistes.

En novembre 2023, ce sera notre 21^e exposition pour laquelle on a déjà quelques idées pour l'invité d'honneur.

Est-ce que La Maiziéronissime est réservée aux adeptes du pinceau ou du couteau ?

Oui et non. Nous avons déjà accueilli des sculpteurs dans nos expositions, mais nous ne souhaitons pas nous disperser. Nous préférons «bien faire» plutôt que «tout faire» !

Combien d'adhérents compte l'association ?

A l'heure actuelle, nous sommes 20, mais nous pouvons accueillir avec plaisir toute personne qui souhaite utiliser son talent dans la création de belles œuvres picturales.

Nous nous retrouvons tous les jeudis de 17h30 à 21h00 dans la maison des associations. A Maizières, bien sûr !

Le Téléthon

Le dimanche 5 décembre 2022, l'AMLS organisait une journée de festivités à l'occasion de la 36^{ème} édition du Téléthon. Pour démarrer la journée, la Renaissance a commencé par jouer quelques morceaux de musique entraînants. Puis, malgré le froid et une légère pluie, 18 marcheurs se sont lancés le matin dans une belle randonnée de deux heures autour de Maizières. Ils ont pu ensuite se réchauffer en partageant une bonne soupe à l'oignon. Toute la journée de nombreuses associations ont participé en faveur du Téléthon : la Maiziéronissime avec son atelier peinture, l'amical des sapeurs pompiers pour des initiations de secourisme, le club de loisirs et leurs parties de cartes, l'association Maizières Ludix et leurs jeux de société, le centre de loisirs et les Mary Poppin's pour des animations pour les enfants, l'association Les Ateliers créatifs et M^{me} Mathos avec de nombreux objets confectionnés, le Taekwondo et le Karaté pour des démonstrations de kata, de la danse en ligne présentée par l'association Bienvenue à Maizières et pour finir, un concours à la mèche et au tir de précision organisé par la Boule Maiziéronne.

Cette journée de démonstrations, jeux, randonnée, musique, vente d'objets et de pâtisseries a permis de récolter la somme de 784€, reversée à l'association AFM Téléthon.



Le 10 septembre 2022 s'est tenu pour la première fois depuis

très, très, très longtemps le forum des associations. Les différentes associations de la commune (culturelles, sportives et de loisirs, ...) se sont retrouvées dans la cour de l'école, sur le champ de foire et devant la maison socio-culturelle. On a pu compter

une quinzaine d'associations. La journée s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur. Le public s'est déplacé et intéressé aux différents stands proposés. Les membres des associations ont partagé le temps de midi un moment fort sympathique en se restaurant.

La soirée beaujolais

Après deux années d'absence, la soirée beaujolais a fait son grand retour. L'AMLS a rassemblé environ 135 personnes le 18 novembre 2022 autour d'un buffet composé de charcuteries, de fromages et de pâtisseries et elles ont pu déguster le beaujolais nouveau. Le prix du repas n'a pas été augmenté et un verre a été offert à chaque participant. La soirée a été animée par La Renaissance, qui n'a pas manqué à ses bonnes habitudes, les rires et les chants ont été assurés par la population.

Un bon moment de partage pour nos Maiziérons et leurs amis qui se sont bien régalez.



Maizières fête une société centenaire

La Renaissance fête en janvier 2023 ses 100 ans ! Cette vieille dame, toujours aussi dynamique, vous invite à son concert-anniversaire le dimanche 8 janvier à 15h à la salle polyvalente (entrée libre).

Elle partage l'affiche de cette manifestation avec GOOSIE, un groupe de 5 musiciens/chanteurs professionnels, qui vous transportera dans un univers à la fois classe et vintage au travers de ses arrangements originaux aux couleurs swing, tantôt manouche, tantôt New Orleans. Cette toute nouvelle formation musicale, qui vient de remporter un concours de vidéos de reprises vintage organisé par le collectif aux millions de vues sur internet, Scott Bradlee & the Post Modern Jukebox., enchaînera les tubes de la musique Pop des années 70 à nos jours. Venez nous rejoindre pour une après-midi de musique à vivre et danser !



Pour cette année particulière la Renaissance vous propose également :

- ◆ un concert le samedi 1^{er} avril à 20h30, (non, non, ce n'est pas un poisson....mais il y aura des surprises) à la salle polyvalente (entrée libre).
- ◆ un concert le samedi 25 juin à 20h30 toujours à la salle polyvalente (entrée libre).

Nous espérons vous voir nombreux

«Big baz'art au musée»

C'est le titre du spectacle que La Clé des Chants, groupe vocal de Châtres bien connu dans notre commune, est venu présenter le 17 septembre dernier. Malgré un parcours difficile en raison d'une épidémie dont on préférerait ne plus avoir à prononcer le nom, ce spectacle est très abouti, tant au niveau des chants, de la mise en scène et des costumes. Comme on aime à le dire, La Clé

des Chants nous en chante et nous enchante ! Il était prévu que la dernière représentation aurait lieu à Châtres le 22 octobre, mais certains spectateurs ont tellement été ravis qu'ils ont souhaité faire venir le groupe dans leur commune. Ce qui sera fait l'année prochaine.

Un nouveau spectacle est en cours de préparation, mais aucune information quant à son contenu ne transpire. Pour que vous n'ayez pas à vous dire plus tard «Ah on aurait dû y aller,

on aurait dû le faire...», suivez La Clé des Chants, même si «c'est jamais la dernière fois» qu'elle se produit !

Encore mieux que spectateur, soyez acteur ! Venez rejoindre le groupe qui se retrouve tous les mardis à 19h00 à la salle des fêtes de Châtres.



Maizières Studio se diversifie et évolue pour devenir Maizières Ludix

Il existe un lien étroit entre le cinéma, notre activité première, et le jeu de société. La culture y est différente par la création et la réflexion, mais elle est bien présente dans les deux domaines. C'est pourquoi nous avons décidé d'ajouter une corde à notre arc pour poursuivre cette aventure humaine et créatrice. Les membres ayant un engouement particulier pour les jeux (sous leurs diverses formes qui peuvent être les jeux de société, d'adresse, jeux-vidéos, ...) la réflexion a été très rapide et Maizières Ludix était née.

Nous proposerons :

- ◆ 2 rencontres par mois le vendredi soir à la Maison des Associations (début au 1^{er} trimestre 2023)
- ◆ Location de jeux à la semaine à petit prix
- ◆ 1 événement public trimestriel (soirée jeux, soirée jeux de rôle à thème, tournois, ...)
- ◆ Création et test de jeux, participation à des campagnes de financement participatif, ...

Des évolutions seront apportées au fur et à mesure de la nouvelle vie de l'association.

Venez nous rejoindre ou contactez-nous pour d'autres informations
www.maizieres-ludix-fr - 06.78.69.27.18 - contact@maizieres-ludix.fr



INFOS PRATIQUES

PASSAGE DE L'HIVER

Dispositifs à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- **Ne pas utiliser l'ascenseur**
- **Limiter l'ouverture** de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- **Prudence** lors de l'utilisation de bougies
- **Ne pas recourir** à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- **Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure**

BON À SAVOIR

- **Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires** liées au passage de l'hiver, elles seront réalisées à distance.
- Ces potentielles coupures temporaires **ne sont pas effectuées via le compteur électrique.**
- **La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance sans aucune action de votre part.**



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser **des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.**

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'alerte « **vigilance coupure** » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application **Enedis à mes côtés** ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis **par téléphone 24h/24, 7j/7 : 09 726 750 +** deux chiffres de votre département.



ÉTAT-CIVIL DU 1^{ER} JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2022

Ils nous ont quittés :

Le 6 juillet 2022

Maryvonne PELADE

Le 9 juillet 2022

Geneviève PARIAT

Le 3 août 2022

Alain DAUBARD

Le 5 août 2022

Pierre KLEIN

Le 23 septembre 2022

Mireille SEPTIFORT

Le 26 septembre 2022

Jean POULAIN

Le 28 septembre 2022

Georgette DENIS

Le 14 octobre 2022

Joseph GRANONE

Le 13 novembre 2022

Françoise RONDET

Ils nous ont rejoints :

Le 1^{er} août 2022

Lyna BARON

Le 8 août 2022

Louis ARNOULD

Le 28 août 2022

Elio ROUGE



Ils se sont unis :

Le 16 juillet 2022

Séverine GIBIER & Vanessa MATCZAK

Le 3 septembre 2022

Cécile BARREAUX & Nicolas JOLY



Nouveaux arrivants

La Municipalité invite tous les nouveaux habitants à venir se présenter à la Mairie dès leur arrivée. A cette occasion, un livret d'accueil et de nombreuses informations sur la vie dans notre belle commune leur seront délivrés.

